

► La Lettre des Aires Protégées en Afrique de l'Ouest

“The West African Protected Areas Newsletter”



N°33

Juillet 2010

«grande chasse et conservation»



Le Papaco a lancé une série d'études sur la conservation dans la région : ainsi, après s'être intéressé à la contribution des aires communautaires, à celle des zones arides sahélo-sahariennes, et à l'impact possible du label Patrimoine Mondial sur les zones de conservation, il s'est interrogé sur le rôle que joue la « grande chasse » en Afrique, plus spécifiquement en Afrique de l'Ouest, en matière de préservation de l'environnement. Le programme a ainsi conduit une étude détaillée pour comprendre son importance comme facteur possible de conservation et de développement. La présente lettre APAO reprend les principaux points développés au cours de l'étude. Pour plus d'info, lisez l'étude complète sur le site du Papaco.

Toutes ces études sont téléchargeables sur www.papaco.org, (rubrique publication, page « nos études »).

La grande chasse en Afrique de l'Ouest : quelle contribution à la conservation ?

La grande chasse occupe aujourd'hui des surfaces très importantes en Afrique sub-saharienne (environ 1,4 million de km²). C'est donc une composante importante des paysages ruraux de nombre de pays de cette région. L'analyse des données récoltées au cours de l'étude a permis d'aborder la pertinence de la grande chasse selon certains critères du développement durable, soit la conservation, le développement socio-économique et la bonne gouvernance. A la suite de la présente introduction, les résultats principaux de l'étude sont résumés en quelques données essentielles.

Sur le plan de la conservation, la grande chasse présente des résultats irréguliers : il existe des zones de chasse qui sont stables géographiquement et dont les populations de faune sauvage sont importantes, mais ce n'est pas le cas général. Une grande disparité de qualité existe entre les zones. Les résultats de conservation, à niveau de gestion égal, sont moins bons que ceux obtenus par les parcs ou réserves qui sont leurs voisins. Les zones de chasse (ZC) sont moins à même de résister aux pressions venues de la périphérie que les parcs, et jouent par conséquent un rôle moindre dans les stratégies de conservation. Un point positif indéniable du résultat de conservation obtenu est qu'il l'a été avec un financement supporté en quasi-totalité par les chasseurs, sans l'aide de bailleurs de fonds, et souvent sans l'engagement des Etats.

Sur le plan économique, les résultats sont faibles. L'usage du sol par la grande chasse ne supporte pas la comparaison avec les autres usages agro-pastoraux, parfois dans un rapport très élevé. Les contributions de la grande chasse aux PIB et aux budgets des Etats sont négligeables au regard des surfaces concernées. Les sommes générées à l'ha, tant pour le secteur privé que pour les Etats n'atteignent pas les ratios nécessaires pour un bon aménagement. Les retombées pour les populations, même dans le cadre de projets spécifiques, sont négligeables, et ne peuvent pas les inciter à arrêter le braconnage et le développement des zones agricoles. Le nombre d'emplois créés (environ 15 000 pour toute l'Afrique), est faible au regard des 150 millions d'habitants des huit principaux pays de grande chasse, et par rapport aux surfaces utilisées (16,5% de ces huit pays). Au total, le secteur est consommateur d'espace sans un retour socio-économique à la hauteur.

La « gouvernance » est peu développée dans pratiquement toute la filière de la grande chasse pour un bon nombre de pays. Les personnes qui ont le contrôle actuel du système ne sont pas prêtes à partager le pouvoir et à se lancer dans des ajustements permettant de le faire progresser. Ils tentent de faire perdurer un mode de gestion qui est largement essoufflé. Cette position sert des intérêts particuliers, mais pas l'intérêt de la conservation, des Etats, ou des communautés locales.

La chasse a joué, et joue encore, un rôle de conservation en Afrique. Il n'est pas certain qu'elle le jouera à l'avenir dans les mêmes conditions. Par contre, elle ne joue pas de rôle économique ou de rôle social significatifs, et ne contribue pas à renforcer la bonne gouvernance.

La question peut cependant se résumer ainsi : peut-on faire mieux pour la conservation de ces zones que ce qu'a fait la grande chasse jusqu'à présent ? Cela n'est pas sûr, d'autant plus que la grande chasse s'est autofinancée. Mais l'avènement de la rétribution des services environnementaux et des financements durables permet d'envisager le financement des réseaux d'aires protégées sous un angle nouveau. L'environnement est de plus en plus considéré comme un bien global qui ne peut être utilisé pour des intérêts exclusifs particuliers ou d'une minorité. D'autres formes de valorisation se développent, en particulier le tourisme, et méritent une attention au moins aussi grande.

Dans les réseaux modernes d'aires protégées, les zones de chasse auront probablement encore un rôle de conservation à jouer : celui du financement et du maintien de certaines zones



périphériques des « blocs » de conservation, à condition que cette valorisation ne soit pas prédatrice des ressources de l'aire protégée...

Le rapport de l'étude est disponible sur le site internet : www.papaco.org, rubrique publications

■ Importance du secteur de la grande chasse en Afrique de l'Ouest ■

Le secteur de la grande chasse en Afrique de l'Ouest couvre environ 13 000 km², soit 2,2‰ de sa surface (6 139 570 km²). Cela représente un taux faible en regard de la surface des « aires protégées » qui couvrent environ 10% de ces territoires. Ces zones de chasse ne concernent en fait réellement que deux pays (le Burkina Faso et le Bénin) pour environ 3,5% de leur territoire.

En termes de contribution économique pour les Etats, la totalité des recettes pour l'ensemble des Etats d'Afrique de l'Ouest est de 340 millions F CFA/an (environ 518 000 €). Les recettes pour l'Etat ne représentent respectivement que 0,65 (Bénin) et 2,35 (Burkina Faso) pour dix mille du budget de l'Etat. La contribution au PIB des pays est faible au regard des surfaces concernées : 0,08‰ au Bénin et 0,17‰ au Burkina Faso. On peut donc considérer que la grande chasse occupe, dans ces deux pays, des espaces significatifs mais sans réelle retombées économiques pour l'Etat.

En ce qui concerne la contribution de la grande chasse au bien-être socio-économique des populations, le nombre d'emplois créés est faible pour 3,5% du territoire national utilisé (dans ces deux pays) : il est estimé à 400 personnels permanents (d'une durée d'au moins 6 mois par an) et 400 temporaires (d'une durée de moins de 2 mois/an). Les retombées totales de la grande chasse pour les populations locales de l'Afrique de l'Ouest sont d'environ 80 millions F CFA/an (environ 122 000 €). Ramenées à l'hectare, les retombées moyennes pour la population sont très faibles : environ 60 F CFA/ha (0,09 €) utilisé en grande chasse, alors que ces zones sont situées dans des terroirs agricoles favorables, où le coton, par exemple, générerait 150 000 F CFA/ha (230 €), soit 2 500 fois plus.

Les safaris vendus le sont au prix les plus bas d'Afrique (avec un petit mieux pour le Bénin), et à ces prix, il est peu probable que les opérateurs locaux en tire un bénéfice compatible avec les investissements qu'ils devraient consentir. Cela montre, dans ce marché régi par l'offre et la demande, le faible attrait présenté par les prestations offertes dans la région. Environ 370 chasseurs de grande chasse se rendent annuellement au Bénin et au Burkina Faso, sur un potentiel de 18 500 chasseurs annuellement en Afrique, soit 2% seulement du marché.

■ Valeur de conservation de la grande chasse ■

La conservation s'intéresse à préserver le capital écologique présent, ou même à l'augmenter. Nous nous sommes intéressés à quatre indicateurs :

- le maintien des limites des ZC : ce point permet de préciser la capacité de résilience du statut "zone de chasse" face aux pressions,
- le maintien du taux de couverture de la végétation à

l'intérieur des limites des ZC : montre le maintien de la qualité de l'habitat qui permet de pérenniser la faune sauvage,

- le maintien de la liste des espèces animales présentes dans la ZC : certaines espèces sont elles mieux préservées par les ZC que d'autres espèces ?
- l'évolution des effectifs des différentes espèces de faune sauvage à l'intérieur des ZC.

L'étude de ces indicateurs se fait souvent en comparaison de l'aire protégée (AP) voisine où la chasse n'est pas autorisée (parc national, réserve, etc.). Cela suppose que cette aire reçoive un niveau suffisant de gestion (dont la surveillance), à défaut d'être du même niveau que la gestion de la ZC voisine.



La gestion des ZC est autofinancée par les chasseurs, et de ce fait est réalisée tant que la chasse y est effectuée. Même si la gestion des ZC n'est pas optimale, elle a le mérite d'exister. Il existe cependant une grande disparité de qualité

entre les ZC. Certaines ZC remplissent bien leur fonction de conservation, ont des limites stables géographiquement et ont des populations de faune sauvage importantes, mais ce n'est pas le cas général.

Si l'on compare les ZC avec les aires protégées de catégorie II de l'UICN (« parcs nationaux ») de la région, les ZC apparaissent moins performantes que ces dernières, à niveau égal de gestion : (i) pour la préservation de leurs limites, (ii) pour la préservation de la végétation qui s'y trouve, (iii) car les parcs nationaux ont un rôle plus important dans la conservation des espèces les plus sensibles à la pression anthropique, (iv) car les ZC ont pratiquement toujours une densité animale inférieure à celle de ces aires de conservation (si elles sont gérées).

Au total, à niveau égal de gestion, les ZC ont un rôle de conservation moindre que les parcs. Les ZC ont probablement un rôle important à jouer pour conforter les zones périphériques des blocs de conservation. Leur autofinancement leur confère également une place de choix tant que les réseaux d'aires protégées ne sont pas pourvus d'un financement durable. Aujourd'hui, lorsque l'engagement et les financements des Etats pour la conservation sont insuffisants, les ZC représentent un choix intéressant. Il n'est pas sûr que cela soit encore le cas à l'avenir avec l'augmentation des pressions anthropiques et la mise en place de réseaux d'AP enfin fonctionnels.

■ Grande chasse et démographie ■

La grande chasse nécessite de vastes espaces pour être pratiquée durablement. Les 11 principaux pays¹ de grande chasse d'Afrique allouent 110 millions d'hectares à cette activité pratiquée par 18 500 chasseurs, soit environ 6 000 ha par chasseur. Ces zones de chasse représentent 14,9% de la superficie de ces pays qui comptent par ailleurs une population totale de 250 millions d'habitants, pour une densité moyenne de 34 h/km².

¹ Afrique du Sud, Namibie, Tanzanie, Botswana, Zimbabwe, Zambie, Cameroun, République centrafricaine, Ethiopie, Burkina Faso, Bénin

La population de la majorité des pays africains a quadruplé depuis les années 60, période où la majorité des aires protégées étaient déjà classées. Cette population a subi, de plus, un effet de concentration dû aux années de sécheresse, au Sahel et ailleurs, qui ont modifié les isohyètes et amené les éleveurs au contact des agriculteurs, laissant finalement peu d'espaces inoccupés. La notion de *terres marginales*, abandonnées, a pratiquement disparu.

De nos jours, avec la croissance démographique, la disponibilité de terres pour les ZC diminue. Au cours de cette étude, il a été établi un lien statistique entre densité humaine et part du territoire national alloué à la grande chasse : plus la densité humaine du pays augmente, plus la portion du territoire en grande chasse diminue. Dans la majorité des pays, les ZC sont donc menacées par la simple explosion démographique, et cela doit être pris en compte dans l'établissement des politiques futures.

Dans les 11 principaux pays de grande chasse, les AP occupent 9,4% des superficies nationales, auxquels s'ajoutent les 14,9% de ZC. Cela représente un total de 24,3% consacrés à la « conservation » (ou à l'utilisation durable de la faune), un chiffre bien supérieur aux 12% requis par les standards internationaux (CDB). La lutte contre la pauvreté, la recherche de la sécurité alimentaire, l'explosion démographique ne sont pas compatibles avec ce chiffre de 24%. Les réseaux d'aires protégées devraient donc s'attacher à préserver les 12% les plus utiles, le reste pouvant être contre productif pour la conservation en freinant le développement humain.

Les faibles performances socio-économiques de la grande chasse constatées au cours de l'étude, ses moindres performances de conservation, n'en font pas, pour l'avenir, une solution prioritaire d'utilisation des sols ou de conservation. La grande chasse se positionne donc comme un outil de conservation complémentaire des AP, en étant l'une des options possibles d'aménagement des zones périphériques des blocs de conservation. Elle ne devrait pas venir remplacer les AP comme cela se voit dans certains pays.

■ Grande chasse et produit intérieur brut (PIB) ■

Le tableau ci-dessous présente les valeurs de PIB pour les principaux pays de grande chasse :

Pays	Contribution de la grande chasse au PIB en %	% des ZC dans le territoire national	PIB par hectare en US \$	PIB dû à la chasse par ha en US \$
<i>Afrique Sud</i>	0,04	13,1	2092	2,1
<i>Namibie</i>	0,45	11,4	76	13,9
<i>Tanzanie</i>	0,22	26,4	135	0,7
<i>Botswana</i>	0,19	23,0	186	12,7
<i>Zimbabwe</i>	0,29	16,6	142	1,4
<i>Zambie</i>	0,05	21,3	145	0,4
<i>Cameroun</i>	0,01	8,4	386	0,1
<i>RCA</i>	0,10	31,5	24	0,3
<i>Ethiopie</i>	0,01	0,8	118	0,02
<i>Burkina Faso</i>	0,02	3,4	221	0,07
<i>Bénin</i>	0,01	3,6	423	0,05

En moyenne pour ces 11 pays, la superficie du territoire national occupé par les zones de grande chasse est de 14,9%, et la contribution de la grande chasse au PIB est de 0,06%. Il s'agit

donc d'ha très peu productifs économiquement pour ces pays. Cette donnée montre que la chasse ne représente pas une bonne option d'usage des sols, spécialement dans un contexte de lutte contre la pauvreté et de recherche de sécurité alimentaire. Or la grande chasse (à la différence de la petite) se déroule essentiellement sur des territoires qui n'ont pas d'autre utilisation et qui lui sont réservés.



Les pays les moins productifs à l'ha sont l'Ethiopie (les ZC y ont pratiquement disparu), le Burkina Faso et le Bénin (les safaris y sont vendus peu chers), le Cameroun (où les ZC subissent d'ailleurs une très forte pression de l'agriculture). Il y aurait donc un intérêt, dans ces pays, à libérer des territoires peu productifs économiquement

en fermant la chasse. Ceux qui s'en sortent le mieux sont la Namibie et le Botswana. Pourtant, le Botswana a jugé que la valorisation de ces territoires serait meilleure par le tourisme de vision et a fermé la chasse en 2009 dans l'Okavango. Cette option devrait être certainement étudiée dans d'autres pays, notamment compte tenu de la croissance rapide de la demande touristique.

Dans un contexte où la contribution socio-économique et la contribution au développement de la grande chasse sont faibles, le principal intérêt global de la grande chasse réside donc dans sa valeur d'outil de conservation. C'est donc cette valeur qui doit être augmentée en intégrant mieux la chasse dans les stratégies de conservation.

■ Emplois et retombées économiques pour les populations locales ■

Les données relatives aux emplois créés par la grande chasse sont résumées dans le tableau suivant :

Pays	Superficie zones de chasse en km ²	Nombre d'emplois	Nombre ha par emploi
<i>Afrique Sud</i>	160 000	5 500	2 909
<i>Namibie</i>	94 052	2 125	4 426
<i>Tanzanie</i>	250 000	4 328	5 776
<i>Botswana</i>	103 451	1 000	10 345
<i>Cameroun</i>	39 830	1 200	3 319
<i>RCA</i>	196 035	670	29 259
<i>Burkina</i>	9 340	280	3 336
<i>Bénin</i>	4 000	100	4 000
TOTAL	856 708	15 203	
Moyenne			5 635

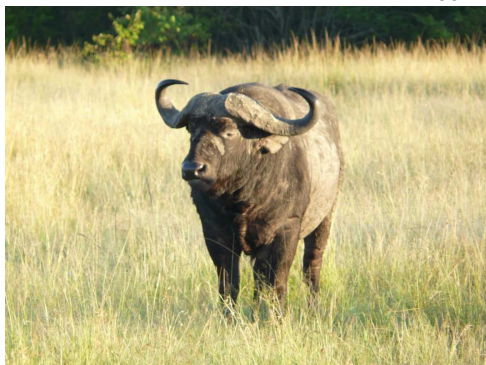
Ces emplois ne sont pas tous permanents car ne durent que le temps de la saison de chasse soit environ six mois, ou n'interviennent qu'au moment de l'ouverture des pistes en début de saison (un à deux mois).

Les 8 pays du tableau ci-dessus ont une population totale de 140 millions d'habitants. La grande chasse y occupe 16,5 % du territoire mais n'offre globalement qu'un emploi pour 10 000 habitants. C'est donc un employeur très modeste. La moyenne est d'environ un emploi permanent pour 5 500 ha de zone de chasse : c'est un chiffre très faible par rapport à l'agriculture, et

cela ne peut constituer une motivation importante pour les populations à ne pas transformer les zones de chasse en terres agricoles.

A titre d'exemple, au Botswana, l'une des explications principales du choix d'arrêter la chasse dans l'Okavango a été la création d'emplois. Dans ce pays, une concession de vision de 10 000 ha dans laquelle se trouve un campement de luxe de neuf tentes (18 lits) emploie en moyenne 38 personnes, soit 2,3 emplois permanents par lit. Le ratio y est donc d'un emploi permanent pour 263 ha, contre un emploi permanent pour 10 345 ha avec la chasse. Dans ce cas, le tourisme de vision crée 39 fois plus d'emplois que la grande chasse, à superficie égale.

En résumé, les emplois proposés sont précaires, peu nombreux, ne sont pas concurrentiels avec les ressources tirées des autres usages du sol, dont l'agriculture. En cela la grande chasse ne participe pas efficacement au développement, et ce sur des surfaces pourtant importantes.



En termes de retombées économiques, à titre d'exemples :

- Au Bénin, les retombées de la grande chasse pour les populations sont d'environ 35 millions F CFA (53 000 €) pour 3 942 km² (où vivent 300 000 habitants).
- Au Burkina Faso, les retombées régulières estimées étaient de 34,5 millions F CFA (52 500 €) en 2005 pour 9 340 km².
- En RCA, les retombées pour la population sont de 103 millions F CFA (157 000 €) pour les 34 714 km² de zones de chasse villageoise.
- En Zambie, les retombées de la grande chasse pour les populations de l'ensemble des *Game Management Areas* étaient, en 2006, d'un million d'US \$ pour 22% de la surface du pays.
- Au Zimbabwe (Programme Campfire), chaque foyer (10 personnes) reçoit un à trois US \$/an

Dans les 11 pays de grande chasse, les communautés locales perçoivent de 20 à 88 F CFA/ha (0,04 à 0,18 US \$) de zone de grande chasse soit des sommes très modestes. La Tanzanie est le pays dont les communautés locales bénéficient le moins de retombées par ha dévolu à la grande chasse, ceux qui redistribuent le plus sont la Namibie et le Bénin (0,16 et 0,18 US \$ respectivement).

En moyenne, la grande chasse distribue 0,1 US \$ par ha de terroir classé en ZC. Cela représente une retombée de 0,3 US \$ par an (soit 150 F CFA/an) par habitant de la zone. Ces chiffres, très faibles, sont comparables avec ceux du programme Campfire au Zimbabwe. Il faut souligner que cet argent ne parvient pas toujours aux destinataires et qu'il est le plus souvent destiné aux actions communautaires.

Ces retombées sont si faibles qu'elles ne sont pas motivantes pour les communautés locales. C'est ce qui les pousse à ne pas respecter les ZC et à braconner, avec toutes les conséquences que cela a sur la conservation. Le secteur informel de la viande de brousse est beaucoup plus rentable, et les braconniers sont ainsi les principaux bénéficiaires du secteur faune au Ghana par exemple où le commerce de viande de brousse réalise un chiffre d'affaires annuel de 250 millions US \$ (plus élevé que tout le secteur grande chasse de toute l'Afrique) ou en Côte d'Ivoire, où

il n'y a plus de grande chasse, mais où la viande de brousse représente un chiffre d'affaires annuel de 148 millions US \$...

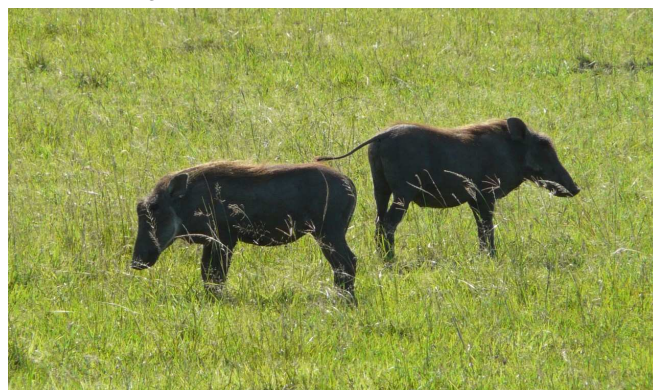
■ Grande chasse et tourisme ■

Parallèlement à la grande chasse, la faune sauvage peut faire l'objet de tourisme de vision. En effet, le tourisme sub-saharien est un secteur en très forte croissance depuis 20 ans, avec 20 millions d'arrivées de touristes en 1995, 47 millions en 2010 et 77 millions prévus en 2020 (Organisation Mondiale du Tourisme). L'Afrique de l'Ouest est cependant largement absente de cette croissance, hormis les destinations balnéaires comme le Sénégal ou le Ghana.

Les chiffres d'affaires du tourisme ont considérablement augmenté au cours des 20 dernières années, et la part de la chasse au sein du tourisme, qui était alors importante, est maintenant devenue marginale dans plusieurs pays comme l'Afrique du Sud (1%) ou la Tanzanie (3%); elle est plus élevée pour la Namibie (6,6%) ou le Zimbabwe (4,7%) par exemple.

Ces quelques parts du tourisme dues à la chasse nécessitent des pourcentages des territoires nationaux très importants (8 à 26% comme on l'a vu). Le ratio n'est pas favorable au développement de la grande chasse, dont les surfaces s'ajoutent aux autres aires protégées où le tourisme a principalement lieu. On perçoit donc que dans les territoires nationaux ayant d'autres vocations vitales (en termes de développement), la grande chasse ne peut conserver la place qui était la sienne avant l'explosion démographique et l'explosion du tourisme.

Au Kenya par exemple, le tourisme dépasse maintenant le milliard d'US \$ de chiffre d'affaires par an (un chiffre de la même importance que celui du tourisme en Tanzanie), tandis que les pertes évoquées par la fermeture totale de la chasse en 1977 étaient de 30 millions US \$, et sont donc minimes en comparaison. Le Kenya a donc largement gagné financièrement en fermant la chasse, qui de toutes les façons aurait beaucoup diminué sous l'influence des pressions démographique (65 h/km² désormais) et agricole.



Pour l'Afrique de l'Ouest, l'enjeu est de rejoindre les autres pays dans le concert mondial du tourisme en proposant une stratégie qui adhère aux valeurs globales recherchées par les touristes, accompagnée par des aménagements institutionnels, une meilleure professionnalisation et une réelle gouvernance. Cela suppose une importance accrue donnée aux parcs nationaux et aux communautés locales de leurs périphéries qui doivent en bénéficier véritablement.

■ Chasse et secteur privé ■

Le secteur privé permet d'apporter une efficacité de gestion reconnue, ainsi qu'une souplesse des procédures utilisées. Dans le domaine de la chasse, le secteur privé s'autofinance. Cela n'est pas vrai du domaine de la conservation qui dépend le plus souvent de financements extérieurs : le privé y est alors un simple opérateur.

La principale contrainte du secteur privé est qu'il doit faire des bénéfices, or le secteur de la grande chasse est décrit ici comme peu ou pas rentable en Afrique de l'Ouest. C'est d'ailleurs l'une des causes de la dégradation fréquente des zones de chasse, les sommes allouées à la gestion étant insuffisantes pour limiter l'effet des pressions. Pour le tourisme de vision, le créneau n'est porteur que dans certaines conditions qui doivent être analysées en amont. Un privé « non bienfaiteur ou mécène » n'a donc pas intérêt, la plupart du temps, à postuler pour gérer une AP (ou une ZC). Si le secteur privé n'a pas sa propre source de financement, il devient un simple opérateur (comme peut l'être une ONG), et l'obtention du droit de gestion de l'AP (ou de la ZC) doit alors être soumise aux règles de la bonne gouvernance.

Le secteur privé ne peut se substituer à l'Etat pour ce qui est des fonctions régaliennes, au premier rang desquelles se trouve la surveillance. Tous les exemples en Afrique montrent qu'une réussite à très court terme de la substitution de l'Etat sur ces missions a été suivie d'un cinglant échec à moyen terme. Ce phénomène, décrit comme « impérialisme environnemental », fait en effet rapidement l'objet d'un rejet par les autres acteurs, à commencer par les populations locales. Cela implique que si l'Etat cherche à se faire remplacer par le secteur privé parce qu'il ne veut pas (ou ne peut pas) remplir ses fonctions régaliennes, cela ne peut pas marcher en termes de conservation. La première des conditions pour que le secteur privé puisse intervenir, en AP ou ZC, dans un pays est que celui-ci soit un réel Etat de droit, et le corollaire est que cet Etat assume ses fonctions régaliennes.

Nonobstant les obstacles économiques et de gouvernance, le secteur privé est alors confronté à un problème de ressources humaines (compétences, expériences, et sensibilités aux aspirations de la population). Cela est vrai dans les ZC.

Le développement du tourisme moderne passe par le secteur privé, preuve en est la générale privatisation des hôtels, propriétés des Etats. Comme tout secteur économique, la qualité des opérateurs y est variable et leur contrôle nécessite la mise en place de mesures de gouvernance. Celles-ci viseront à sélectionner les meilleurs opérateurs, contribuant ainsi à l'amélioration de l'image de marque du pays. La clientèle suivra si l'image de marque du pays et de l'opérateur est bonne...



Rubrique littéraire

la nature en récits

Bienvenue dans « l'espace littéraire » de la lettre APAO !

Une nouvelle rubrique vous est proposée pour fournir une critique des livres, parus ou à paraître, qui relatent une histoire sur la nature africaine... Cette rubrique est la vôtre, à vous donc de nous confier chaque mois vos coups de cœur.

Ce mois-ci, un livre proposé par Thomas Rabeil, du Saharian Conservation Fund (Niger) :



« Il s'agit d'un livre qui parle avec cœur de la faune africaine, de la difficulté de gérer les aires protégées en Afrique de l'Ouest et de la vie au quotidien des agents des parcs naturels, tout ça dans un style prenant et léger et en plus écrit par un auteur africain. Ce livre vient juste de paraître aux éditions Edilivre. Il est intitulé « **Fierté d'une âme** », et a été écrit par **Ibrahim Nakata Bello** qui fut pendant longtemps conservateur adjoint du Parc du W au Niger et qui, depuis 2008, est le coordonnateur du projet « Antilopes Sahélo-Sahariennes ». Vous êtes donc tous invités à découvrir ce livre qui vous transportera au cœur de l'action des agents de patrouille anti-braconnage et à comprendre l'essence même qui nourrit les hommes tels qu'Ibrahim Bello dans leur lutte permanente pour la sauvegarde de la Nature et de leur patrimoine ».

Vous trouverez les informations nécessaires pour vous procurer ce livre sur le site de l'éditeur à l'adresse suivante :

<http://www.edilivre.com/doc/19659/Fierte-d-une-ame/Ibrahim-Nakata-BELLO>



Appel à projets

Le troisième concours à petits projets (petits projets sur la conservation de la biodiversité ou sur le changement climatique) du Fonds Français pour l'Environnement Mondial est ouvert !

Le règlement du concours et le dossier de demande de subvention à remplir sont disponibles sur le site du FFEM www.ffem.fr. Les dossiers doivent être envoyés aux adresses suivantes : ppi@iucn.fr pour les projets en Afrique Centrale et Madagascar, iacina.kone@iucn.org (copie à ppi@iucn.org) pour les projets concernant l'Afrique de l'Ouest. Assurez-vous que vous avez en retour un avis de réception du dossier.

Cet appel à projet sera clos le **5 septembre 2010 à 18h00, heure de Paris**, dernier délai. Cependant, les dossiers reçus avant le **25 juillet 2010** seront traités en priorité.

► La Lettre APAO ◀

Contacts : geoffroy.mauvais@iucn.org
bora.masumbuko@iucn.org
beatrice.chataigner@iucn.org
gabrielle.couaillac@iucn.org
youssouph.diedhiou@iucn.org
iacina.kone@iucn.org



IUCN, Programme Afrique du Centre et de l'Ouest
Aires protégées
 BP 1618,
 Ouagadougou 01
 BURKINA FASO
 Tel: (226) 50 36 49 79/76 04 58 01
www.papaco.org